

COMMUNE DE RIGNAC
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le huit du mois de novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CALVET, Maire.

Présents : CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, MARTY Maurice, PRADELS Michel, CASAGRANDA Stéphane, DELFORGE Christine EPRINCHARD Michel, GARIBAL Christine, GREFFEUILLE Isabelle, GROUILLER Agnès, MOULY Caroline, MOULY Philippe, MURAT Alexis, VALAYER Christian.

Excusés : ISSALY Christine (procuration à Isabelle MIRABEL), BIBAL Laurence (procuration à Jean-Marc CALVET), LAVERNHE Brice, GLADIN Nathalie (procuration à MOULY Caroline).

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Approbation du PV du 27 septembre 2018
- Location locaux place Imbert
- Etude du CAUE sur l'îlot rue du Prince Noir
- Maîtrise d'œuvre pour les travaux îlot rue du Prince noir
- Autorisation de principe pour acheter l'Hôtel Marre
- Réalisation d'un schéma directeur de signalisation (cabinet LIGNE SENS)
- Modification de poste d'agents
- Décisions modificatives au budget

Délibération n° 2018-54 - Fonctionnement des assemblées
Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Alexis MURAT est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n° 2018-55 - Fonctionnement des assemblées
Approbation du procès-verbal du 27 septembre 2018

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018 qui a été envoyé à chaque membre.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Délibération n° 2018-56 – Domaine et Patrimoine
Location de locaux place Imbert et rue de la Promenade

EXPOSE :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les locaux place Imbert et rue de la Promenade, gérés par l'Office Public de L'habitat sont libres. Ces locaux seraient utiles pendant la durée des travaux de l'Espace culturel dans un premier temps et ensuite dans le cadre d'activités culturelles qui sont en projet. Le prix de la location est de 500 euros par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Office Public de l'habitat pour la location des locaux place Imbert et rue de la Promenade.

COMMUNE DE RIGNAC
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2018

Etude du CAUE

Dans le cadre des opérations bourg-centre, accompagnées par le Département et par la Région, une mission d'étude a été confiée au CAUE pour réaliser un schéma directeur d'aménagement à l'échelle de la commune.

Le CAUE a réalisé un zoom sur l'îlot rue du Prince Noir afin de programmer une réalisation courant 2019.

Délibération n° 2018-57 – Commande publique
Maîtrise d'œuvre pour la démolition et l'aménagement de l'îlot rue du Prince Noir

EXPOSE :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de l'îlot rue du Prince Noir. Il indique qu'une consultation a été réalisée pour la maîtrise d'œuvre concernant la démolition et l'aménagement d'espaces publics.

M. le Maire propose de retenir LBP Etudes et Conseil et le cabinet 1+1 Architectes, qui ont présenté l'offre la plus économiquement avantageuse. Le montant de la prestation s'élève à 24 000 euros HT.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de confier la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de l'îlot rue du Prince Noir aux co-contractants LBP Etude et Conseil et 1+1 Architectes pour un montant de 24 000 € HT.
- Autorise M. le Maire à signer l'acte d'engagement.

Etude Signalétique d'Information Locale

La Communauté de Communes a confié au cabinet Ligne et Sens l'étude de la remise à niveau de la signalisation sur le territoire.

Le but est d'harmoniser la signalétique et leur support sur le territoire en conformité avec les règles de signalisation.

Une présentation a été faite lors de la réunion des élus le 13 octobre dernier.

Le projet concerne uniquement la Signalétique d'Information Locale (SIL).

A ce stade du projet, il convient de valider les itinéraires des sites et services qui peuvent être signalés. Les cartes vont être envoyées aux conseillers municipaux pour une validation au prochain conseil.

Délibération n° 2018-58 - Domaine et patrimoine
Projet d'acquisition de l'hôtel Marre

EXPOSE :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une réflexion a été engagée avec les professionnels de santé, l'ADMR et l'Eclaircie, l'EHPAD, le Foyer Marie Gouyen sur le parcours de vie et les besoins nouveaux des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite en termes d'hébergement.

Les Services du Département accompagnent les collectivités dans le choix du type de structures et la recherche de financement.

COMMUNE DE RIGNAC
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2018

La famille Marre – Cousseau a mis en vente l'ancien hôtel avenue du Ségala. M. le Maire indique que ce bien immobilier pourrait convenir pour ce projet.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de donner un accord de principe pour l'achat de l'ancien Hôtel Marre et autorise M. le Maire à engager les négociations avec les propriétaires.

Délibération n° 2018-59 - Fonction publique Modification de poste
--

EXPOSE :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 24 mai 2018,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe en raison de l'obtention de l'examen professionnel,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création de 1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, permanent, à 35 heures
- la suppression de 1 emploi d'adjoint technique, permanent, à 35 heures,

Le Maire propose au conseil municipal,

- la modification de poste :

Filières	Grade	Temps de travail	Nouvel effectif	Ancien effectif
<i>Technique</i>	<i>Adjoint technique</i>	<i>complet - 35 h hebdo</i>	<i>0</i>	<i>1</i>
<i>Technique</i>	<i>Adjoint technique de principal de 2ème classe</i>	<i>complet - 35 h hebdo</i>	<i>1</i>	<i>0</i>

- les autres postes sont sans changement :

<i>Administrative</i>	<i>Attaché territorial</i>	<i>complet - 35 h</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Administratif</i>	<i>Adjoint administratif principal de 1ère classe</i>	<i>complet - 35 h</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Technique</i>	<i>Agent de maîtrise principal</i>	<i>complet - 35 h hebdo</i>	<i>2</i>	<i>2</i>
<i>Technique</i>	<i>Adjoint technique de 2^{ème} classe</i>	<i>Non complet - 8.5 h hebdo</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Technique</i>	<i>Agent de maîtrise</i>	<i>Non complet - 8 h hebdo</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Technique</i>	<i>Adjoint technique principal de 2ème classe</i>	<i>complet - 35 h hebdo</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

- Portant le total des postes à :

7	7
---	---

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

COMMUNE DE RIGNAC
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2018

- d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
- précise que l'ensemble des postes susmentionnés, dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur, aura la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires lorsque le bon fonctionnement des services le nécessite,
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

Délibération n° 2018-60 – Finances locales
Décision modificative n° 1 au Budget communal

EXPOSE :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter la décision modificative ci-après :

opération	libellé	article	BP 2018	DM n°1	
				dépenses	recettes
-	Autres fonds globalisés	10228	-	600 €	
59	Autres immobilisation corporelles	2188	9000	- 600 €	

DECISION :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n° 1 relative au budget communal.

Délibération n° 2018-61 – Finances locales
Décision modificative n° 1 au Budget Assainissement

EXPOSE :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter la décision modificative ci-après :

opération	libellé	article	BP 2018	DM n°1	
				dépenses	recettes
-	Annulation de titre sur exercice antérieur	673	-	1200 €	
-	Entretien réparation sur biens mobiliers	6155	3 500 €	- 1 200 €	

DECISION :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n° 1 relative au budget assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.